

Prix de thèse "Maurice Hauriou 2016" attribué à Arnaud DURANTHON (IMH)

LE 30 SEPTEMBRE 2016

Arsenal
Amphi Despax

Ce prix a été décerné à Arnaud Duranthon pour sa thèse intitulée « Subsidiarité et collectivités territoriales. Etude sur la subsidiarisation des rapports entre Etat et collectivités en droit public français », préparée sous la direction du professeur Philippe Raimbault et soutenue le 2 décembre 2015, au sein de l'Institut Maurice Hauriou (IMH). La thèse a été publiée par Dalloz.



Composition du jury :

- Professeur [Robert Hertzog](#), Université de Strasbourg ;
- Professeur [Jean-Baptiste Seube](#), Université de La Réunion ;
- Professeur [Marc Ortolani](#), Université de Nice-Sophia-Antipolis.

Après une licence en droit public à l'université Toulouse 1 Capitole, **Arnaud Duranthon** est entré à l'[Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence](#) dont il a été diplômé en 2009. Après avoir été ATER en droit public à [Sciences Po Toulouse](#) et avoir assuré des cours dans plusieurs établissements d'enseignement supérieur (Université Toulouse 1, Instituts de formation en soins infirmiers, Faculté libre de droit...) et suite à sa qualification par le CNU, Arnaud Duranthon a été nommé Maître de Conférences à la [Faculté de droit de l'Université de Strasbourg](#) le 1er septembre 2016. Il y assure des enseignements de droit des collectivités territoriales, de droit des institutions administratives, de droit des libertés fondamentales et de théorie du droit. Outre le prix Maurice Hauriou délivré par l'IFR, sa thèse a également été primée par le [Sénat](#) (Premier prix de thèse 2016) et par l'[Académie de législation](#) (Prix Bazille 2016).